

04 mai 2003 -19:00

Appartient à [conseil des Ministres du 4 mai 2003](#)

Vols de nuit

Il a été décidé que le Directeur général des Transports aériens retirera immédiatement la "Notam" (notice to airmen) du 30 avril dernier.

Il a été décidé que le Directeur général des Transports aériens retirera immédiatement la "Notam" (notice to airmen) du 30 avril dernier.

La Ministre compétente pour le Transport aérien demandera immédiatement à au Directeur général des Transports aériens et à Belgocontrol de rendre opérationnelle la route qui fut proposée à la fin février, mais avec une déviation de 7 degrés au lieu de 8 degrés, en survolant au maximum les zones non peuplées de la gare de formation et du port de Bruxelles. Ainsi, on rencontrera la demande de la Région bruxelloise de revenir à l'accord du 24 janvier 2003. La plainte de la ville de Bruxelles sera ainsi sans objet. Belgocontrol a reçu ce dimanche 4 mai 2003 l'instruction de préparer une nouvelle Notam, visant à appliquer cette procédure dès la date initialement prévue du 12 juin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe